ABOVYEJEST

Humer

toutes mplatif

néant d

ait d'opé

bo loigt

elle an depuis to

ot reces

uçait la s

Voque,

ie França

Saumur

0: --

20, 9 1

kil. 18

2 - 17 - 17 - 15 - 8 - 10 - 100 - 11. 130 - 116 00 - -

8. 16 -

2º qual.

10. 25.

500 kil.,

0 fr. -

... To.

à 12 fr.

Fora,

60., -

la 601-

12 25

ommes

. 34 fr.

Eufs, 5 20. Din-Lai-

le.

533.8

tes

21(8)

prunt

-11

20.

squal at a faithful beness Trois 18 118 4 5) and enoughing on and man the

INSERTIONS

Réclames,

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, \$4, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abennement continue jusqu'à réception d'un evis contraire. Un drimestre commence sera da.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertiens doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 19 MAI

Dépêche de M. Casimir-Perier

A M. DE BÉHAINE

(Lue à la Chambre des Députés)

» Monsieur l'ambassadeur,

» Le débat qui s'est engage le 3 de ce mois à » la Chambre des députés, au sujet d'une » question posée par M. Cochin sur un arrêté » du maire de Saint-Denis, n'a pas échappé à » votre attention. Il vous suffira de lire le » Journal officiel pour vous pénètrer de la » pensée du Gouvernement. Toutefois, en pré-» sence des efforts qui sont faits pour dénatu-» rer le sens et la portée des déclarations du » ministère, il me paraît utile de les préciser » et de vous mettre à même d'affirmer que le » respect du clergé pour les droits de l'Etat » et sa soumission à toutes les lois sont les » conditions essentielles d'une politique de » tolérance et d'apaisement.

» Si, à tous les degrés de la hiérarchie, le v clergé le comprend, il trouvera l'Etat dis-» posé à s'opposer aux mesures que pourrait » inspirer l'injustice ou la passion.

» Si notre langage était au contraire inter-» prété comme un abandon des droits de là société laïque, comme une protnesse sans » condition, le clergé s'apercevrait bien vite » qu'il ne trouvera pas, pour arrêter ses em-» piètements, de gouvernement plus ferme et » plus résolu que celui qui respecte l'Eglise dans le domaine de la conscience.

» Je suis assuré que ce langage sera com-» pris à Rome, et que le Saint-Père y verra » notre volonté de fortifier en France auprès » des prélats les plus ardents et les moins » disciplinés, les conseils de sagesse qu'ils » reçoivent du Vatican.

» Dans la question de la comptabilité des

» fabriques, nous nous inspirerons de ces » mêmes principes. Quand les quelques évè-· ques, qui ont publiquement protesté contre » la loi ou cherché moins ostensiblement à en » troubler l'application, auront cessé leur ré-» sistance et permettront aux faits eux-mêmes, » en dehors de toute passion et de toute pré-» vention, d'éclairer l'opinion publique, nous » verrons s'il est des difficultés, des complica-» tions ou des exigences fiscales qui méritent » l'examen.

» Ce n'est plus l'heure de rechercher si » l'élaboration du règlement aurait pu être » entourée de plus de garanties ; les démons-» trations peu convenables de certains prélats » et l'agitation qu'un parti politique veut en-» tretenir sur cette question, nous mettent » dans l'obligation d'exiger le silence et la * sonmission, avant de décider s'il est néces-* saire ou légitime de retoucher des points de » détail, a continue de la contrata la manch

« Nous promettons notre respect et notre » protection à l'Eglise respectueuse des préro-» gatives du pouvoir laïque; nous la convions à une œuvre de tolérance et de pacification. » Si le clergé catholique rend cet apaisement

» possible, la France y puisera des forces nou-

» S'il croyait ou affectait de croire nos dé-» clarations inspirées par d'autres sentiments

» que le respect de la pensée et l'amour de la » liberté, il ne larderait pas à être détrompé » et il aurait à se convaincre que le premier » devoir d'un gouvernement soucieux de

» maintenir et de fortifier l'autorité, c'est » d'exiger des serviteurs de l'Eglise, comme » de tous les autres citoyens, l'observations des

» lois. »

CASIMIR-PERIER.

Nous reproduisons cette importante dépêche simplement à titre de document historique.

A nos lecteurs de l'apprécier et de la juger.

Le conflit de Bangkok

Dame, c'est un peu loin, Bangkok, Les géographes autorisés placent cette ville ou ce port dans le royaume de Siam; et, comme dit le proverbe, « a beau mentir qui vient de ioin ». Et puis, les dépêches de nos agents imitent souvent, pour la transmission, la prudente célérité de la tortue; on ajoute même que, parfois, et au gré des transmetteurs, elles ne disent pas toute la vérité, rien que la vérité; qu'on les modifie, qu'on les tronque pour les besoins de la cause. Enfin, nous serons à même bientôt, du moins on l'espère, de juger l'incident avec connaissance de cause. Pour le présent, voici l'histoire réduite à sa plus simple expression. a Led promotents du voeu-

Suivant de récentes nouvelles, une rixe s'est produite à Bangkok entre plusieurs matelots appartenant à l'équipage de notre stationnaire la Vipère et la foule siamoise qui, en la circonstance, dément péremptoirement la réputation de fraternité tant générale que privée que lui attribuent, à la fois, la légende et la médecine. Nos compatriotes ont été brusquement assaillis à coups de gourdins et de couteaux, sans que rien dans leur attitude ait provoqué de pareils actes de violence. Trois d'entre eux sont grièvement blessés. La police indigene qui assistait à la scène laissait faire. La responsabilité encourue par la cour de Siam est donc indéniable.

C'est a ors, ou jamais, pour notre gouvernement le cas de négocier avec les Anglais et de leur céder quelque partie des territoires qu'ils ne nous ont pas encore enlevés. On sait, en effet, que chaque fois que, sur un point quelconque de l'Asie ou de l'Afrique, nos nationaux sont molestés; chaque fois qu'il y a quelque part un Français dépouillé ou assassiné, au lieu de tirer immédiatement vengeance du voleur ou du meurtrier, nous commençons par demander aux Anglais la 'permission de nous émouvoir et la négociation aboutit toujours à leur céder une forte bande de pays.

Evidemment, à des esprits prévenus comme le nôtre, cette politique semblera « faiblarde » et, pent-être, d'un patriotisme douteux. Il faut reconnaître, toutefois, à l'excuse de ceux qui sont censés diriger nos affaires extérieures, qu'il ne leur est pas facile d'en pratiquer une autre, du moment où nous sommes incapables de mettre sur l'eau, en temps utile, trois petits bateaux en état d'appuyer pos réclamations. Rappelez-vous. Le jour même où parvenait à Paris la nouvelle du guet-apens de King-Kien (plus que jamais dans l'Etat de Siam), tous les journaux annoncérent que le gouvernement avait aussitôt expédié à l'amiral

Humann, commandant notre division navale d'Indo-Chine à Saïgon, l'ordre de se porter avec toutes ses forces à Bangkok. L'ordre était bien parti, en effet, mais les bateaux de l'amiral étaient, comme toujours, incapables d'effectuer une traversée de quelques jours. C'est à peine si, en deux mois, il put mettre en état de naviguer deux petits, tout petits navires qui arrivèrent longtemps après l'immixtion très intéressée des Anglais. Encore faut-il noter qu'ils avaient trouvé, en arrivant devant Bangkok, des ordres de Paris leur interdisant toute opération militaire. Pendant qu'on rebouchait les chaudières trouées de nos croiseurs, le gouvernement, pour prendre position, échangeait des notes avec lord Roseberry qui le roulait si bien qu'avant d'être prêts pour l'action nous avions perdu le droit d'agir. M. Casimir-Perier a manifesté, paraît-il, quelques velléités de changer cette politique-là. Nous allons juger ses aptitudes et voir comment il s'y prendra vis-à-vis des Bangkokeurs.

P. S. Nous venons de lire la dépêche expédiée par notre résident au ministère des aff's-etrang's et annonçant la réparation de l'offense.

Les « frères-assommeurs » siamois sont condamnés à de fortes amendes.

Le chiffre, s. v. p.? Trente sous par tête cassée? O Bangk....istes!

INFORMATIONS

Le rol de Suède à Paris

Le roi Oscar II de Suède est arrivé avanthier incognito à Paris. Il a rendu hier, dans l'après-midi, une visite à M. le Président de la République.

Rejet de la taxe d'habitation

La sous-commission du budget qui s'occupe des contributions directes s'est pronoucée hier contre le projet Burdeau.

Elle a été d'avis que l'habitation ne constitue pas un signe certain du revenu et que la taxe d'habitation aurait des conséquences peu équitables.

Elle a donc rejeté le système, sous réserve cependant d'une nouvelle audition du directeur des contributions directes, qui aura lieu aujourd'hui.

Un nouveau chabanais à l'horizon

Un certaiu nombre de membres de l'extrême gauche se sont réunis sur l'initiative de M. Camille Pelletan et ont décidé qu'il y avait lieu de rouvrir, par la voie d'une nouvelle et prochaine interpellation, un débat sur la politique religieuse du cabinet.

L'extrême gauche demandera à la gauche radicale et au groupe socialiste de s'associer à elle pour ce débat.

La question des pièces divisionnaires Italionnes

Le premier envoi, en deux voyages, des monnaies italiennes à Rome vient d'être opéré par la succursale de la Banque de France, à Rome; il s'est élevé à cinq millions en pièces de 20 et de 50 centimes, 1 fr. et 2 fr.

A cet effet, on a mis dans des sacs distincts, par stocks de dix mille francs, des pièces de même coupure.

On a expédié d'abord deux millions quatre

cent mille francs, représentant une charge de 12,500 kilos qui a été transportée pendant la nuit en gare sur deux charrettes, escortées par six agents de la Banque de France, armés.

Trois wagons ont été utilisés, les fourgons de marchandises ne devant pas recevoir plus de 5,000 kilos chacun. Toute la surface du plancher était occupée par les rangées de sacs; on n'a pas eu à les empiler.

Le Paris-Lyon-Méditerranée a prélevé un droit de 2,000 francs. A chaque arrêt, le conducteur en chef du train est descendu pour s'assurer que les plombs, à l'estampille de la Compagnie, étaient intacts. Arrivé à la frontière, il a remis ses colis aux employés des chemins de fer italiens et s'est fait délivrer une quittance.

Le deuxième voyage ne correspondait qu'à l'expédition de 500,000 francs, pesant 2,500 kilos. Une voiture, escortée de trois agents de la Banque, a suffi pour le transport à la gare. Il n'a fallu qu'un fourgon. Un tiers du plancher était à peine occupé par les sacs.

Nota. - A l'heure actuelle, 20,600,000 fr. de monnaies italiennes ont déjà été retirés de la circulation.

Le Congrès des mineurs à Berlin

Séance du 17 mai. - M. Calvignac présente un amendement étendant la journée de huit heures aux ouvriers de la surface des

M. Lamendin appuie la proposition Calvignac, qui réunit 492,300 voix, contre 420,000, les abstentions représentent 445,000 voix.

Les délégués anglais ont fait des efforts désespérés pour empêcher le vote de la proposition Calvignac. Le bureau n'a donné les résultats du scrutin que sur l'insistance des Français et des Belges.

Le congrès adopte ensuite la proposition Callwaert établissant la responsabilité des patrons en cas d'accidents dans les mines, par 56 voix contre 11. Les Anglais votent contre ou s'abstiennent, parce qu'ils trouvent la rédaction trop vague.

En revanche, une proposition d'interdire absolument le travail des femmes et des enfants est adoptée à l'unanimité.

Arrestations politiques à Belgrade

Plusieurs chefs du parti radical ont été arrètés et l'on a fait des perquisitions domiciliaires notamment dans les bureaux du principal organe radical, l'Odjek. Il paraît qu'il s'agit d'une conjuration antidynastique en faveur des Karageorgevitch.

Arrestation de soi-disant officiers français à Mayence

Deux Français, dont l'un, portant un costume de vélocipédiste, se dit ingénieur, et l'autre, caporal du génie, et qui, munis d'un appareil d'amateur, auraient photographié la forteresse de Castel et la Gustavsburg, ont été arrêtés, soumis à un interrogatoire militaire et mis à la disposition du parquet.

Les suicides dans les écoles allemandes

Un rapport vient d'être fait sur les 289 suicides qui ont été commis dans les écoles allemandes pendant les dernières années. Les garçons qui se sont tués sont au nombre de 240, les filles de 49.

La cause la plus fréquente est la peur des punitions dans les écoles élémentaires, et la crainte d'échec aux examens dans les écoles supérieures.

La grève des cochers à Londres

Près de 9,000 nouveaux adhérents sont venus s'inscrire avant-hier à l'Union des cochers de fiacre.

Les propriétaires associés ont décidé de résister aux prétentions des grévistes.

Quarante villes détruites en Amérique

Il se confirme que le tremblement de terre au Venezuela a causé des ravages inouïs.

Il ne reste plus trace de la ville de Lagunillas, sur l'ancien emplacement de laquelle un lac s'est formé.

Une quarantaine de villes ont été détruites, y compris Mérida.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 19 Mai Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

weather on Acres was	Barometre.	Taermomètr	
Hier wir, à 5 h.		au-dessus	11-
Ce matin, à 8 h.	SEATON SERVICES	aw-dessus	130
Midi,	759 m/m	an-deseus	15.
Hausse,	» m/m	NUMBER OF THE	
Baisse.	1 m/m		
Température min	ima de la nuit	an-descue	9•

Le Canal latéral à la Loire

DE NANTES A ORLEANS

Le journal le *Temps*, dans son numéro du 6 mai, en parlant de la conférence de M. Frémy, a mis ses lecteurs au courant du mouvement d'opinion qui se produit pour obtenir la Loire navigable de Nantes à Orléans.

Il en apprécie toute l'utilité, et le but que poursuit la Société de propagande est présenté à son véritable point de vue. Ce but, c'est d'obtenir l'aménagement de la Loire par les moyens les plus rationnels et les moins coûteux, et de rétablir ainsi les transports par eau d'Orléans à Nantes.

Nos populations des bords de la Loire ne sauraient qu'être très reconnaissantes de l'appui que le grand organe parisien apporte à leur cause.

- L'article dont nous parlons se termine par le paragraphe suivant :

* Si cet énorme travail est entrepris, il * mérite d'avoir pluce après le Canal des * Deux-Mers et celui qui doit rendre Paris * port de mer. *

L'œuvre que les riverains de notre fleuve appellent de tous leurs vœux ne saurait être, en aucune sorte, mise en comparaison avec ces deux gigantesques projets. Il s'agit, en effet, d'ouvrir à la batellerie une voie navigable sûre et permanente, et pour cela, il suffit que la Loire présente, au grand maximum, un tirant d'eau de 2 mêtres.

C'est un travail n'offrant aucune difficulté ni aucun des gros problèmes techniques que soulèvent, dans leur exécution, les deux autres entreprises.

Il n'est pas nécessaire d'y consacrer des sommes qui pourront approcher du milliard. Les évaluations les plus élevées ne parlent que de 100 millions. Certaines combinaisons se contenteraient de 70 et même de 45 millions.

Les pouvoirs publics ont compris que la Loire, navigable d'Orléans à Nantes, était un élément indispensable aux opérations commerciales et industrielles de la région de l'Ouest et du pays entier. Aussi la loi du 5 août 1879, la loi du plan Freycinet a-t-elle compris, parmi les voies principales, celles qui font partie du réseau national et dont l'Etat se réserve la constructiou : le travail d'un canal latéral à la Loire.

Sa création était à ce point décidée que, dans le rapport à l'appui du projet de loi, les sommes qui lui étaient allouées sur le milliard emprunté auraient permis de le terminer en trois années.

Les intéressés n'auraient en à ce moment qu'à élever leur voix et la faire entendre avec assez d'insistance pour que satisfaction leur soit donnée.

Au point de vue de la priorité, une voie navigable de Nantes à Orléans laisse donç derrière elle Paris port de mer, comme le canal des denx mers.

Les populations de l'Ouest, à l'heure qu'il est, ne sont que rappeler aux pouvoirs publics et aux corps élus l'engagement pris envers elles et dont la non exécution est un véritable déni de justice.

Les lignes ci-dessus sont extraites de l'Espérance du Peuple. Le Journal d'Indre-et-Loire, qui les a reproduites, ajoute :

- « Nous partageons entièrement l'avis de notre confrère nantais, et nous n'ajouterons que deux mots à ces justes observations.
- » Si, en 1879, les populations intéressées à la question de la navigabilité de la Loire ont perdu l'occasion d'obtenir satisfaction, qu'elle ne néglige rien à l'heure actuelle pour arriver à la solution d'un projet qui a pour elles une importance capitale.
- » Quant à nous, nous ne laisserons passer aucune occasion d'insister pour que les pouvoirs publics consentent enfin à s'occuper de notre beau fleuve si délaissé, si inutile même à l'heure actuelle, et qui cependant pourrait rendre de si grands services à ses riverains. »

Comme suite à la relation du 6 mai dernier sur la navigabilité de la Loire, reproduite par nous, le *Temps* publie l'extrait suivant du procès-verbal de la séance du Conseil général de Maine-et-Loire, en date du 3 avril 1894 :

- « La 4° commission propose à l'approbation du Conseil général les résolutions et vœux suivants :
- » Qu'en ce qui concerne la Loire, M.M. les ingénieurs du service commencent immédiatement des études et des travaux en vue de rendre la Loire navigable, tout au moins dans sa troisième section;
- » Que le service des rivières et voies navigables soit centralisé entre les mains d'un certain nombre d'ingénieurs qui en seront spécialement chargés et que le département de Maine-et-Loire, traversé par la Loire, un des plus grands fleuves de France, et par la Maine que forme l'ensemble de trois rivières importantes, soit la résidence d'un ingénieur en chef de la navigation;
- » Les soussignés proposent en outre de nommer une commission pour suivre cette importante question et vous soumettre telles résolutions qui deviendront nécessaires; de prier MM. les députés et sénateurs de vouloir bien faire, des la rentrée des Chambres, auprès de M. le ministre des travaux publics, une démarche en vue d'obtenir les crédits indispensables à la réalisation des vœux ci-dessus; enfin, de communiquer ces vœux et ces résolutions aux conseils généraux de la Loire-Inférieure, de la Sarthe et de la Mayenne pour que ces assemblées se joignent à nous dans un commun effort et que leurs commissions, s'unissant à la nôtre, constituent une commission interdépartementale, dont l'autorité sera plus grande que chaque commission restant isolée.
 - Signé: Frémy, Bichon, Haran, vicomte de Rochebouët, Grignon, de Terves, Boutton, de Genevraye, Bodinier, Pottier, Leroy, de Soland, Dr Michalowicz, Arnous-Rivière, vicomte de la Bourdonnaye, Richou, vicomte de Cumont, comte de Blois, Guibourd.
- » Relativement à la Loire, on ne peut qu'insister également en vue d'obtenir l'augmentation du crédit d'entretien, lequel va décroissant d'année en année et qui, pour 1893, n'a été que de 64,000 fr., chiffre absolument insuffisant.
- Les promoteurs du vœu insistent notamment sur la nécessité et l'urgence de faire des études dans le but de faire effectuer les travaux indispensables pour rendre la Loire navigable.
- » Votre quatrième commission estime qu'il convient de se préoccaper de la situation et de rechercher les moyens de l'améliorer.
- » Elle vous propose, en conséquence, de prier M. le Préset de vouloir bien inviter le service de la Loire à faire les études demandées; ces études seraient présentées au Conseil général lors de la session d'août. »

De son côté, la société d'initiative et de pro-

pagande dont nous avons parlé préconise la réalisation du programme du plan Freycinet de 1879, qui classe le canal latéral à la Loire au nombre des voies navigables dont l'Etat se réserve la construction avec le concours des départements et des municipalités. Mais quel que soit le projet choisi par l'administration compétente, l'exécution d'une voie navigable entre Nautes et Orléans comblera les vœux formulés jusqu'à ce jour par les populations des villes industrielles et commerçantes situées sur le bord de la Loire. — Frédéric Maurin.

MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique Municipale de Saumur se fera entendre, dans le Square, demain dimanche, 20 mai, à 8 heures 1/4 du soir.

	Programme	
1.	Saint-Maur, allegro	Bouin.
2.	Marche aux flambeaux	MEYERBEER.
3.	Arc-en-Giel, valse	FOARE.
4.	Hamlet, fantaisie	A. THOMAS
5.	Canary, polka pour petite flûte.	Boisson.
	Le Chef de Musique	V Moves

SQUARE DU THÉATRE

HARMONIE SAUMUROISE

Concert du Marchedi 23 mai 1894, à 8 heures 1/2

1. Le Mail, allegro
2. Le Droit du Seigneur, ouverture
3. Les Courriers, polka LAUNAY.
4. Le Lac des Fées, ouverture WEDHINGEN.
5. Condé, allegro WETTGE.
Le Chef de musique, GOUBEAULT.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

and street if the partition of the free series

Les séances pratiques de l'Ecole subdivisionnaire d'instruction instituée au 66° régiment d'infanterie par application des dispositions du règlement ministériel du 23 mars 4894, ont commencé le dimanche 6 mai et auront lieu tous les dimanche (le 13 mai excepté) jusqu'au 1er août prochain.

MM. les Officiers de réserve et de l'armée territoriale, résidant dans la subdivision de Tours, qui ont l'intention de suivre ces exercices, sont priés de se rendre chaque dimanche, à 7 heures du matin, à la caserne Baraguey-d'Hilliers, à Tours.

Angers, le 17 mai 1894.

Le Préfet, Hermann Ligier.

Tribunal correctionnel de Saumur

LE PROCÈS MABILEAU ET C'e

Le jugement a été rendu hier. A l'audience du 11 mai, le ministère public avait requis l'application de la loi.

M. Mabileau est condamné:

Pour l'affaire Gersan, à quatre amendes de 50 fr. chaoune, à huit amendes de 40 fr.,

28 Feuilleton de «l'Echo Saumurols •

LES COUTEAUX D'OR

Par Paul FÉVAL

— Eh bien! monsieur Leslie, continua-telle, le général vient de m'entretenir à votre sujet, vous avez là un très chaud protecteur. Bien certainement, avec votre intelligence et l'acquit que vous avez rapporté de vos voyages, vous trouverez un bon emploi à Paris... Henri, je vous presente M. Georges Leslie, en vous le recommandant tout particulièrement.

Le vicomte répondit :

— Je suis enchanté de faire la connaissance de M. Georges Leslie.

La marquise les quitta pour rejoindre son monte dans la serre.

Henri et Georges rostèrent en face l'un de

l'autre. Henri parla le premier :

— Vous deviez vous atteudre à me voir me rapprochez de vous, dit-il avec une certaine hésitation et comme s'il eût cherché ses paroles

.— Je m'y attendais en effet, répliqua Georges. Henri tendit sa main, que Georges prit sans difficulté.

— N'avez-vous rien à me dire? continua le vicomte, après un silence où son regard avait interrogé vainement.

- Rien, fit Georges.

Il ajouta pourtant :

— Quand j'ai à causer, il faut que je sois à l'aise.

Le vicomte lui serra la main et dit :

- Je vous comprends, nous sortirons ensemble.
- Non, repartit Georges, je ne peux pas sortir avec vons.

Henri lui jeta un regard surpris et soupçon-

neux.

— Refusez-vous aussi de monter dans mu

voiture? demanda-t-il.

— J'aime à marcher par ces temps froids,

répondit Leslie. Comment appelez-vous ce pont

qui est ici près devant les Tuileries?

— Le Pont-Royal.

Georges consulta sa montre.

- Dans une demi-heure, dit-il, je vous attendrai sur le Pont-Royal, si vous voulez.
- Soit, repartit le vicomte, daus une demiheure. Ils se séparèrent. Georges serra la main

du vieux général, qui lui demanda:

- Etes-vous content?

— Dans une heure nous saurons cela, répondit Georges.

Georges gagna le vestiaire, s'enveloppa dans son manteau et sortit.

Sur le quai d'Orsay, l'homme que nous avons un accroupi dans l'enfoncement d'une petite porte sous le mur du jardin de l'hôtel de Boistrudan, était encore à la même place. Il avait la tête entre ses deux mains et restait complètement immobile.

Le poste de la rue Bellechasse était tout près de là, et plusieurs rondes avaient passé sur le quai. Personne n'avait aperçu l'homme dont la couverture grise se confondait avec les tons gris du vieux mur.

Par le froid qu'il faisait, on eût pu croire que le pauvre diable était engourdi et gelé dans sa niche.

Quelques minutes après que Georges Leslie eut quitté le salon de la marquise, un pas rapide se fit entendre dans la neige, du côté de la rue de Bellechasse. Un homme, drapé dans un manteau, tourna l'angle du corps de garde et s'engagea sur le quai, remontant vers la place de la Concorde.

L'individu accroupi sous la porte du jardin de Boistrudan n'était ni engourdi ni gelé, car il fit un mouvement de tête au bruit étouffé du pas sur la neige.

Il écarta un peu la couverture qui retombait sur son oreille, et se prit à écouter attentivement.

L'homme au mantean allait passer près de lui sans le voir, quand au son rauque et guttural sortit de sa poitrine.

L'homme au manteau s'arrêta court.

— Tu es là? dit-il, viens avec moi, il est temps.

L'autre se dressa aussitôt comme un ressort. C'était un gaillard de grande taille, droit comme un I. Sa couverture flottait autour de lui jusqu'à terre.

Quand il marcha, on n'entendit aucun bruit.
L'homme au manteau et lui se dirigérent
vers la rue de Bellechasse. Quand ils passèrent
devant la sentinelle du corps de garde, celle-ci
s'arréta pour coutempler notre pauvre diable.

— Te voilà levé de bonne heure, Bédouin! dit le soldat entre ses deuts.

On ne lui répondit pas ; mais à ce moment un souffle de vent saisissant la couverture au coude de la rue, la fit onduler en arrière.

(4 swiore.)

de de une : le P. 1856 pour brave se, d

cie

dé

joir

rip

Fra

mis

prê

Mas

la L

plu:

cair

çani

rale

le si

tout

Mail

écol

Soci

niqu

tion

N.-D

cont

men

corp

Irave

glise

veni

à ph

des i

de B

et de

el Bo

et fa

si uc

gloir

qu'il dire (
dins mots

Apri
cortégle ma

paster perso et d'a louer riches Apr de Lo

caré ! tis, ii n'onb l'endr ses pa fixée

fut le

L'a dema avec confiscation de 15 litres d'alcool saisi;

Affaire Renard: mêmes amendes et confiscation de 166 litres d'alcool;

Affaire Charrier: huit amendes de 50 fr., seize de 10 fr. et confiscation de 389 litres d'alcoel; il smith de des un viscous ?

les

tel

Affaire Buron : une amende de 50 fr., deux de 10 fr. et confiscation d'un litre d'absinthe.

Neminations

Ont été nommés suppléants de juge de paix : De Beaufort, M. Normand (Jean-Régis), ancien greffier, en remplacement de M. Meffray, démissionnaire.

Le Longué, M. David (Pierre-Honoré), adjoint au maire, en remplacement de M. Guérin, qui a été nommé juge de paix.

De Thouarcé, M. Le Bailly (Hippolyte-Louis-François), en remplacement de M. Papin, démissionnaire.

Obsèques de M. le Curé de Longué

Mardi dernier, la ville de Longué faisait au prêtre qui fut pendant 42 ans son curé, M. l'abbé Massonneau, chanoine honoraire, chevalier de la Légion d'honneur, des obsèques splendides, plus semblables à une escorte triomphale qu'à un cortège funèbre.

Plus de soixante prêtres, deux grands vicaires, Mer Pessard et M. Baudriller, remplacant Monseigneur l'évêque en tournée pastorale, nombre de chanoines, de curés de canton, le supérieur du petit Séminaire de Baupréau. toutes les autorités civiles, M. le marquis de Maillé, maire, à leur tête les pompiers, les écoles libres, les cercles, les congrégations, la Société de Secours mutuels, la Société harmonique de Longué; en un mot, toute la popula-

Trop petite; cette fois, la vaste basilique de N.-D. de la Légion d'honneur de Longué pour contenir la foule qui s'était déversée forcément tout autour, sur la place.

M. l'archiprètre de Baugé sait la levée du corps au presbytère ; le cortège se déroule à travers une partie des rues, puis rentre à l'église où une jeune maîtrise de beaucoup d'avenir exécute une magnifique messe des morts à plusieurs voix; les chants sont coupés par des morceaux de musique instrumentale.

Après le saint sacrifice offert par M. le curé de Beaufort, assisté de M. le euré de Parnay et de M. le curé de Challain-la-Potherie, diacre et sous-diacre, Mgr Pessard monte en chaire et fait un éloge du pasteur si sympathique et si unanimement regretté qu'il appelle une des gloires du clergé angevin et à juste titre. Retracer sa vie en quelques pages émues, vie tonte de dévouement et de charité, saire en passant une allusion aux circonstances dans lesquelles le Pasteur, au moment des inondations de 1856, a si bien gagné, au péril de ses jours, pour sauver son troupeau, cette étoile des braves qu'il portait si bien, parler de son église, de ses écoles, de ses cercles, de son hôpital qu'il a élevés à force d'industries et de quêtes, dire quel vide immense il fait de nos jours dans les rangs du diocèse, voilà en quelques mots les idées développées par le panégyriste.

Après l'absoute donnée par M. Baudriller, le cortège se rendit au cimetière où le maire, M. le marquis de Maillé, adressa à son excellent pasteur, an nom de la ville et en son nom personnel, quelques mots de reconnaissance et d'adieu dans lesquels on ne sait si l'on doit louer davantage l'élévation de la pensée ou la richesse de la forme.

Après lui, un des plus remarquables enfants de Longué, M. le capitaine Lochard, sait du curé Massonneau, en quelques mots bien sentis, un éloge que les habitants de la Vallée n'oublieront pas. Il demande en terminant qu'à l'endroit où il avait exposé en 1856 sa vie pour ses paroissiens, une pierre commémorative soit fixée pour perpétuer le souvenir de celui qui fut le bienfaiteur du pays.

COMMUNE D'ALLONNES

L'assemblée de mai se tiendra à Allonnes demain dimanche 20 mai.

Jeu de l'échelle, jeu du baquet, concert de

la Musique municipale, toutes ces attractions auxquelles le beau temps viendra sans aucun donte apporter son appoint attireront la foule dans cette charmante commune.

GENNES

Vol d'une corde

S'il s'agissait, seulement, d'une corde de pendul Mais, pas même cela : une vulgaire corde à lessive! Enfin, résignons-nous.

Jeudi dernier, la domestique de M. Levier, receveur d'enregistrement à Gennes, s'étant rendue, pour y étendre du linge, au séchoir qui occupe le fond du jardin, constata la dis-parition de la corde à lessive. M. Levier porta plainte à la gendarmerie de Gennes qui ouvrit une enquête sans résultat. Un soul témoin, une voisine, déclare qu'elle avait remarqué, deux jours de suite, l'ouverture de la porte, ordinairement fermée, d'un souterrain menaut dans

La corde soustraite est estimée 3 francs.

L'Exposition de 1895 à Augers

La Chambre de Commerce et la Société Industrielle d'Angers ont nomme leurs délégués pour la commission d'organisation de l'Exposition.

La Chambre de Commerce a désigné MM. Max Richard, Blavier, Prieur, Bigeard, Genest et Cormeray.

La Société Industrielle a désigné MM. Blavier, Deperrière, Bordeaux, Bouchard, Daignière et Bouvier.

La Société hippique a choisi pour délégnés MM. Baussier, Bessonneau, Beucher, Hédelin, de Rochebouet et de Terves, président de la

De son côté, la Société des Amis des Arts a répondu à l'appel qui lui a été adressé et elle a egalement nomme ceux de ses membres qui devront faire partie de la commission d'organisation. Ce sont MM. Bodinier, de Romain, Lourde-Laplace, Dubos, Aug. Michel et Paul

Etat-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 18 mai. — Onésime Macraigne, à l'Hos-

Obaha Et am Décès

Le 18 mai. - Louise Tascher, venve de Auguste Monquignon, couturière, 76 ans, à

Théâtre de Saumur

Rideau, 8 h. 1/2 Compagnie des Représentations Parisiennes FÉLIX, directeur artistique

SAMEDI 19 Mai 1894

UNE SEULE REPRÉSENTATION DE

Corignan contre Corignan

Pièce en 3 actes, par MM. Georges Rolls et Jean GASCOGNE

Avec le concours d'artistes qui out jeué la pièce à Paris ON COMMENCERA PAR:

RÉSERVISTE

Pièce en 1 acte, du théâtre des Variétés, par Jean Gascogne.

BULLETIN FINANCIER

18 mai 1894.

Les haussiers ont profité du succès du ministère pour franchir rapidement le cours de 10f fr. sur le 3 0/0 qui depuis quelques jours était leur objectif.

Il y a bien en au début de la séance des offres sur le 3 0/0, mais elles n'ont en rien arrêté l'essor du terme.

Les places étrangères sont assez fermes. Le 3 0/0 finit à 401.10, le 3 1/2 est moins emballé à 107.12 1/2.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont un peu plus animés aujourd'hui. Le Foucier s'avance à 955. Le Crédit Lyonnais réalise une légère avance à 743.75. Le Comptoir National d'Escompte et la Société Générale sont fermes.

Le Suez est à 2,838.75.

Comme les jours précédents, toujours beaucoup d'animation sur le groupe des fonds

L'Italien est en reprise à 78.20.

L'Extérieure est plus faible à 64 3/8 sur la nouvelle que le ministère a accepté la discussion d'un projet d'impôt sur les rentes. Il ne s'agirait, dit-on, que de la rente intérieure. Nouvelle hausse du 3 0/0 russe 1891 à

89.20, ce qui représente près de 2 points de hausse en deux jours. Les fonds autrichiens sont très fermes.

En banque, le Rio est lourd à 366.25. L'obligatiou ottomane nouvelle s'avance à 445.

DE LAVICERIE, 20, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE AGRICOLE

Conservation des pommes de terre

Pourquoi ne peut-on pas conserver les pommes de terre au printemps? Parce qu'elles germent au dépens de leurs réserves et ne sont plus mangeables. On a proposé, pour les conserver, de les placer à l'abri de l'oxygène ou de l'air sec, de les noyer dans la tourbe, la chaux, la cendre, etc. Il est inutile de cbercher à conserver les légumes, les fruits à l'abri de l'oxygène; dans ce cas, la pomme de terre, comme les fruits, emprunte l'oxygène à sa propre substance, la respiration devient intracellulaire et il y a décomposition. On ne réussit pas mieux en les maintenant dans de l'air sec, parce que le tubercule renferme plus d'eau qu'il ne lui en faut pour entrer en germination; il sera seulement mis à l'abri des moisissures. En le plongeant dans de la tourbe, de la chaux, on retarde la germination, mais elle finit par se produire. Il faudrait pouvoir maintenir la pomme de terre dans un milieu froid, dans des celliers ou des silos très frais; et, encore alors, elle subit une modification curieuse; il se forme, dans la masse, du sucre, du vrai sucre cristallisable, du sucre de canne de même nature que celui de la betterave. Or, des pommes de terre sucrées.., tont cordonbleu les rejette sans hésitation.

M. Schribaux, de l'Institut agronomique, directeur de la station d'essai des semences, 16, rue Claude-Bernard, à Paris, qui a beaucoup étudié la question, a trouvé que le moyen le plus simple de conservation consistait à agir directement sur les tubercules et à détruire radicalement les bourgeons; alors elles se maintiennent bonnes au moins jusqu'au moment où les pommes de terre nouvelles arrivent sur le marché. Quand il s'agit de conserver quelques hectolitres, on enlève les yeux avec la pointe d'un couteau ou à l'aide d'un porte-plume armé d'une plume retournée agissant à la façon d'une gouge. M. Schribaux en a conservé ainsi depuis 1891; seulement, elles sont devenues sucrées. Un ouvrier peut, en une journée, traiter ainsi 2 hectolitres de pommes de terre. Lorsqu'il s'agit de traiter de grandes quantités, il faut accepter le procédé chimique de M. Schribaux que nous avons mentionné il y a deux ans et qui aujourd'hui a fait ses preuves. On plonge les pommes de terre pendant dix à donze heures dans de l'eau reusermant par hectolitre, suivant les variétés, i à 2 litres d'acide sulfurique du commerce à 66 Baumé. La solution acide doit être placée dans des récipients en bois, l'acide attaquant le fer, le cuivre, la pierre calcaire. Il faut toujours verser l'acide dans l'eau et non pas l'eau dans l'acide.

L'eau acidulée pénêtre à 2 millimètres environ de profondeur au niveau des veux où la peau est la moins épaisse, tout en respectant le reste du tubercule. A la place de l'œil, il se forme un veritable bouchnn de liège. Il va de soi qu'il faut laver les pemmes avant le traitement pour les débarrasser de la terre qui les salit. Le degré de concentration de l'eau acidulée varie selon l'espèce de 1 0/0 à 2 0/0. La Richter's Imperator exige par exemple 2 0/0 d'acide. Au reste, toute personne embarrassée à cet égard n'aura qu'à s'adresser directement à la station d'essais de semences en envoyant un échantillon.

On a objecté à l'emploi de cette méthode la manipulation de l'acide sulfurique. On brûlera les gens, on les empoisonnera en acidifiant le tubercule. Mais non. L'eau acidulée à 1 ou 2 0/0 n'est pas corrosive; on pourrait même la boire. Et puis l'acide ne pénètre pas dans la substance comestible de la pomme de terre; l'acide qui a tué les yeux est enlevé avec les épluchures. La manipulation nécessaire au traitement de 100 litres de tubercules ne demande pas un quart d'heure.

La zone intertropicale ne produit pas de pommes de terre et ses habitants en font venir d'Europe. Malheureusement, ces pommes de terre importées germent. Sans doute, on éviterait ces inconvenients en se servant de la

méthode de M. Schribaux. Un officier de marine, M. Viard, a emporté à bord de la Melpomène, en manœuvre aux environs des Açores en 1890-91, une caisse de pommes de terre traitées. Elles sont revenues intactes alors que les pommes de terre ordinaires, servant de témoins, étaient entièrement vidées par les germes. Cette expérience intéressera les négociants qui font le commerce des pommes de terre avec les colonies. Il faut donc conclure maintenant qu'il est vraiment possible de conserver les pommes de terre.

Rappelons encore qu'il faut bien opérer; autrement on constaterait des insuccès ; telle variété, telle concentration de l'eau acidulée. Il est très rare que la méthode ne soit pas efficace. Il s'est produit cependant un cas particulier resté isolé, assez singulier, sur une variété à grand rendement, la Richter's Imperator. Une de ces pommes de terre traitée à l'acide avait perdu ses yeux. Alors, ne pouvant bourgeonner extérieurement, elle bourgeonna intérieurement. Le vieux turbercule se transforma en mère Gigogne et en s'ouvrant mit au jour toute une famille de petites pommes de terre.

Dernières Nouvelles

Dépêches de Paris

Samedi, 2 h. du spir.

La manifestation du 27 mai

Le comité Guesdiste vient d'arrêter le programme de la manifestation du 37 mai. Tous les députés socialistes seront invités à y pren-

CONSEIL D'ETAT. - Le conseil d'Etat a décidé que les maires pouvaient, « légalement », interdire les cortèges religieux des enterrements comme constituant des processions.

A Solliès-Pont (Var), une bagarre entre ouvriers est survenue hier. Sept batailleurs de nationalité française sont retenus prisonniers; les autres individus arrêtés ont été relaxés.

BERLIN. — Congrès des mineurs. — Le désaccord s'est encore accentué hier. Après un violent échange d'injures, les délégués anglais sont partis dans la soirée. On a résolu de continuer le congrès en leur absence.

3 h. 1/4.

M. Carnot vient de signer un décret conférant au général Coiffé les missions spéciales dévolues au général Ferron.

Le conseil des ministres, en raison du caractère politique qu'on veut attacher aux cérémonies religieuses en l'honneur de Jeanns d'Arc, prescrit aux administrations civiles, judiciaires et militaires de n'y prêter aucun concours. Les fonctionnaires de tout ordre ne pourront assister aux dites cérémonies qu'à titre privé, sans revêtir l'uniforme.

HAVAS.

Terrible orage à Saint-Symphorien-lès-Tours

Dans la soirée d'hier, vers 9 heures, un terrible orage de grêle s'est abattu sur le faubourg Saint-Symphorien de Tours. On dit nous n'avons pas de renseignements précis et officiels — que la ligne de Tours au Mans est abimée sur une espace de deux kilomètres. Les vannes communiquant à la Loire n'ayant pu être levées, leau montait à une hautour de 1"50 dans les habitations.

La campagne environnante est — paraît-il — hachée par la grêle qui atteignait la grosseur des noix. Les pertes semblent énormes. On n'a pas d'accident de personne à déplorer.

BOURSE DE PARIS

To see a see
د 100
ole 100.30
107 »
4025
954 »
597 »
427 »
965 »
455 »
1513.50
3 0/0 460 ×
1362 »
466 »
1860 »
464 »
1609.50
1124 b
462 50
606 в
0 425 »
2837.50
102.85

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Sur saisie immobilière EN 3 LOTS, D'UNE

Maison d'Habitation

Avec Dépendances

VIGNES et TERRES

Le tout situé commune d'Antoigné, appartenant aux époux Thibault-

L'ADJUDICATION aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, le Samedi 16 Juin 1894, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartien-

Qu'en vertu des grosses en forme exécutoire:

1º D'une obligation passée devant Me Hacault, notaire à Montreuil-Bellay, les quatre et cinq mars mil huit cent quatre-ringt-trois, enregistrée, au profit de M. Louis Clémenceau, ci-après nommé, contre les époux Thibault Piet, également ci-après

2º D'un jugement contradictoirement rendu entre les parties sus-nomées, le trente novembre mil huit cent quatre-viugttreize, également enregistré, déboutant les-dits époux Thibault-Piet de l'opposition par eux formée au commandement à eux notilié à la requête de M. Clémenceau, snivant exploit de Papin, huissier à Mon-treuil-Bellay, en date du deux septembre mil huit cent quatre-vingt-treize, aussi en-

registré;
Et par suite de la saisie pratiquée sur les-dits époux Thibault-Piet, snivant procès-verbal de Me Papin, huissier sus-nommé, en date du vingt-six février mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré; Et aux requête, poursuite et diligence de

M. Louis Clémenceau, marchand tailleur et propriétaire, demeurant au Puy-Notre-

Ayant Me LE RAY pour avoué; En présence ou eux dûment appelés de M. Henri Thibault, cultivateur, et dame Geneviève Piet, sou épouse, demeurant ensemble à Antoigné,

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé à la vente sur saisie immobilère, au plus offrant et dernier enché-risseur, des biens ci-après désignés.

PROCEDURE

En vertu des grosses en forme exécutoire des obligation et jugement sus-énoncés, M. Clémenceau a, par procès-verbal de Me Papin, huissier à Montreuil-Bellay, en date du vingt-six février mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, fait procéder sur les époux Thibault-Piet à la saisie réelle des immeubles ci-après désignés.

Le procès-verbal de saisie sus-énoncé a été dénoncé auxdits époux Thibault suivant exploit du même huissier en date du neuf mars mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saunnir le douze mars mil huit cent quatre-vingt-quatorze, volume 51, numéros 12 et 13.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de l'adjudication a été déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le vingt-neuf mars mil huit cent quatre-ringt-quatorze.

La lecture et la publication dudit cahier des charges ont été faites à l'audience du samedi cinq mai mil huit cent quatre-vingtquatorze.

DESIGNATION

Commune d'Antoigné

PREMIER LOT

Une maison, située à Antoigné, route de Mué, comprenant une chambre hasse à feu, grenier au-dessus, cellier et cave, cour et jardin, contenant environ dix ares, joignant au couchant la route de Mué, au nord Nadeau Louis, au midi Robert

Mise à prix, trois cents francs, ci .. 300 DEUXIÈME LOT

1. Un morceau de vigne, sis à la Roche-Belliard où la Grosse-Borne, contenant environ dix-sept ares soixante centiares, joignant au nord M. Deshayes, au levant Fran-cois Piet, au midi Henri Neau, au couchant le chemin;

2. Un morceau de vigne rouge, sis au Bas-du-Bignon, contenant environ quatre ares quarante centiares, joignant au nord Constant, au levant M. Servant, au midi Robin, au couchant le chemin;

3. Un morcean de vigne, sis aux Bouris, contenant environ quatre ares, joignant au nord Froger, au midi et au levant Madame Gantier et au couchant un chemin;

4. Un morceau de terre, sis aux Barcils, contenant environ treize ares vingt centiares, joignant au levant François Vollant, au nord un chemin, au midi un sentier, au couchant M. Pasquier.

5. Un morceau de terre, sis à la Petite-Voie ou le Petit-Aubus, contenant environ huit ares soixante centiares, joignant d'un bout un chemin et d'un côté M. Dazay.

Mise a prix, cent vingt francs, ci. 120 TROISIÈME LOT

1. Un morceau de terre, sis au Champ-

Guillot, contenant environ six ares soixante centiares, joignant au midi le chemin des Caves, au couchant M. Ecot, au nord Char-

2. Un morceau de terre, sis à la Casse-Bodet, ou Devant-la-Giraudière, contenant environ quatre ares quarante centiares, joiau midi un sentier, au couchant Bordier. Mise à prix, quatre-vingts francs, ci. 80

Total des mises à prix, cinq cent francs, ci..... 500

Il est ici déclaré, conformément à l'artiticle 696 du Code de procédure civile mo-difié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du ches desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques lègales devront requerir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour les renseignements:

1º A Me LE RAY, avoué-licencie à Saumur, rue du Marché-Noir, nº 12, poursuivant la vente;

2º Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le dix-huit mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le huit cent quatre-vingt-quatorze, folio case . Heçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : DAUPHIN.

Tribunal de commerce de Saumur

Union Chouteau Bandry.

Par jugement du 15 mai 4894, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré les créanciers de la liquidation judiciaire du sieur Chouteau-Bandry, boulanger aux Rosiers, en état d'union.

Tribunal de commerce de Saumur

Liquidation judiciaire Ve Angele Bolognesi

Cloture du procès-verbal de vérification des créances.

MM. les créanciers de la liquidation judiciaire de M. veuve Angelo Bolognesi, de Beaulieu, qui n'ont pas encore fait vérifier ni affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, le samedi 26 mai 4894, à 2 heures du soir, pour la clôture au procès-verbal des vérifications, après quoi, les délais déterminés par les articles 492 et 497 du Code de commerce seront expirés à l'égard des personnes domiciliées en France.

Aux termes de l'article 503 du Code de commerce, à défaut de comparation et affirmation dans les délais qui leur sont applicables, les défaillants connus ou inconnus ne seront pas compris dans les répartitions à faire; toutelois, jusqu'a la distribution des deniers inclusivement, ils pourront obtenir leur admission par jugement à leur

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier, Collin.

Etude de Mº BRAC, notaire à Saumur.

A LOUER DE SUTTE

Deux GRANDES MAISONS Avec servitudes, écuries et beaux jardins, à Saumur,

L'une rue du Champ-de-Foire, L'autre route de Rouen.

Et autre Maison

Au Pont Fouchard Sur la route Nationale et l'ancienne route de Doué.

A VENDRE

Une charretée de Luzerne Chez M. Bouvet-Ladubay, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Etude de M° BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

a nement

PAR ADJUDICATION

Qui aura lieu en l'étude et par le ministère dudit Me BEAUNONT, notaire aux Rosiers, le dimanche 27 mai 1894, à 10 heures du

Un Fonds de commerce de Boulangerie

Situé aux Rosiers, rue de la Croix, dépendant de la liquidation judiciaire de M. Chouteau.

On vendra, outre la clientèle et l'achalandage, un matériel et differents objets mobiliers, comprenant notainment:

Un comptoir, une vitrine, avec ses étagères, 2 bascules, 22 sacs de provende russe, et 2 sacs de lactéine françuise, 2 carrioles, 4 petrin, 4 étonffoir, 1 cheval, etc.

L'adjudicataire entrera en jouissance de suite, à charge d'exécuter le bail de la maison dans laquelle s'exploite le fonds, et dont le prix annuel est de 450 fr.

Mise à prix : 4,000 francs.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à M. DOUSSAIN, syndie de faillite, demeurant à Saumur, soit à Mª BEAUMONT, notaire, rédacteur du cahier des charges.

Etude de Me DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire).

MENDRE

A L'AMIABLE

En totalité ou par parties

1ent Le Château de la Gaudinière, situé à un kilomètre du bourg d'Allonnes, et à onze kilomètres de Saumur, avec ferme de la Basse-Cour, le tout dans un parc de 49 hectares environ, clos de murs; Vignes, belle futaie et pres;

Le tout contenant 31 hectares.

2ent Le Domaine de Vray ou de l'Etang du Bellay, comprenant grand etang de vingt hectares environ, moulin, ferme et réserve en bois taillis et sapinières;

Le tout situé communes d'Allonnes et de la Breille (Maine-et-Loire) et contenant environ 135 hectares.

Bant Petite Closerie, au Ruau. communes de Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire) et Saint-Nicolasde-Bourgueil (Indre-et-Loire), contenant environ 9 hectares.

Les deux premiers articles, à 4 kilomètres l'un de l'autre, peuvent faire partie de la même terre. Facilités de paiements.

S'adresser, pour tous renseignements, à Me DENIEAU, notaire à Allonnes, et, pour traiter, à M. GIRARD, expert-géomètre à Sau-

A LOUER OU A VENDRE MAISON ET VASTE JARDIN

mur, rue Pavée, 4.

La maison, avec grandes servitudes, pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, demander les clefs à M. BIZERAY, au Jagueneau.

THYHOL DESINFECTANT

Préparé suivant la Formule du Conseil d'hygiene de Paris et recommandé par les sommités médicales de la Capitale pour se préserver des Epidémies. Il a toutes les propriétés de l'Acide phénique et peut s'employer à sa place avec l'avan. tage immense de ne pas sentir mauvais. Prix du flacon : I fr.

PHARMACIE NORMANDINE

Rue Saint-Jean, SAUMUR. and 24 a. 24 ships 20 3 26 Occasion à saisir

A CHE ED BE ES Pour cause de maladie

Café - Comptoir

Situé sur la place d'un marché d'Angers.

Affaires prouvées : 55 fr. par jeur. Loyer, 400 fr. - Beau logement. PRIX TRÈS MODÉRÉ

Grandes facilités de paiement. A L'ESSAI

S'adresser ou écrire à M. MAXI-MIN MARCEL, 3, rue Chanssée-Saint-Pierre, Angers.

RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles et tombent-ils? SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et lait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médeillé. Résultats inespèrés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mois ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffaux-Parlameurs, en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT: 22, rue de l'Échiquier, PARIS Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez: M. COUTARD, 30, me d'Orléans; M. MACHET, rue Saint-Jean; M. RENÉ, rue Saint-Jean; M. PICHARD, rue Nationale; M. Daubieny, coiffeurparfumeur, 37, rue d'Orléans.

contenant détails et attestations.

\$**@\$@\$**@\$

OCCASION

A VENDRE

Superbe bicyclette Clément S'adresser au café de la gare Etat, Saumur,

A Céder de suite MAGASIN D'ÉPICERIE

Tre

Ho

sui

ne

hyp

gie

lim

de

le

Bi I

CON

cati

mê

CUIS

dia

de

prè

infl

ilr

pas

ten

affa

pell

Boil

rep

Vra

igo

celu

me

tent

SOD

idé

gra

rad

me

les

Loui

l'eû

Nou

Lot

Et Comptoir Situés dans une sous-préfecture d'Indre et-Loire

Bonne clientèle. - Belle situation. Maison fondée depuis 25 ans. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un ménage pour être employé aux travaux de la campagne. S'adresser au bureau du journal.

DENTOL

Eau Dentifrice aux Antiseptiques Compos s PRÉPARÉE D'APRÈS LA FURNILLE du De RESPAUT, directeur de l'Amorican Dontaire I, rue Latayette. -- PARIS

que l'association des Antiseptiques mut-tiplie leur jous-sance. C'est la dé-converte la plus in-portante pour l'hy-giène de la bourtie. — L'Académie de Médeche y voit non seulement la que-rison des malades externes, mais en-gore le point de dé-part des études pour prévenir les mala- prévenir les mala dies internes. (Bull, de l'Ac de Mid.,

Le DENTOL est don't le plus efficace et le plus énergique des

PATE DENTOL

Enra franco du Prospectus sur demande Entrepôt: 22, rue de l'Echiquier, Paris Dépôt: AMERICAN DENTAIRE, I, rue lafayetto et abez Configurs et Parlumeurs

Se trouve chez M. René, coiffeur, rue Saint-Jean, Saumur.

COFFRES-FORTS Garantis tout en ACIER

Incombustibles et Incrochetables Construction Supérieure

BREVETÉE S. G. D. G.

Dépôt chez M. RAISIN, Entrepreneur de Serrurerie

Nouveau système de serrure et combinaison. Prix depuis 35 f. jusqu'à 2,500 f. SAUMUR

BRIOCHES POUR 1" COMMUNION

SAUMUR = 20, Rue Saint-Jean = SAUMUR

Dragées et Boîtes pour Baptêmes DESSERT

Ville de Saumur

Professeur des Sciences occultes.

Mae LEON, de Paris, donne des consultations sur le passé. le présent et l'avenir. Recherches de toutes natures. Talismans réels. Les consultations ont lieu tous les jours, de 8 heures du matin à 8 heures

Le Salon est situé rue de la Fidélité. 6, près le quai Saint-Nicolas.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

Va par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hosel-de-Ville de Saumur

Gertifié par l'imprimeur sonssigné.

FIRST I murbable? Bedde. En Manne, jou

gue

lor